FLAVIGNAC

Bulletin municipal

Mairie de Flavignac 87230.
Téléphone : 05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Juillet 2019

N°88

Sommaire

Le mot du Maire	*p 3*
Conseils municipaux	*p 4 à 15*
Travaux divers	*p 15 à 18*
Infos diverses	*p 19 à 24*
Règlementation	*p 25*
Vie économique	*p 26*
Rétrospective manifestations	*p 27*
La page de l'école	*p 28 à 29*
Vie associative	*p 30 à 35*
Agenda des manifestations	*p 36*
Communauté de Communes	*p 37 à 43*
Memento	*p 44*

Bulletin municipal juillet 2019
Parution bi-annuelle (janvier et juillet)

Responsable de la publication
Christian DESROCHE

Comité de lecture
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT, Corinne GRAFFOUILLERE, Colette MALAGNAC, Christine SAZERAT

Saisie des textes
Sandra LAMARGOT

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

LE MOT DU MAIRE

La nouvelle station d'épuration avec filtres plantés de roseaux est terminée et en service et l'ancienne a été démantelée. Je vous invite à lire attentivement les recommandations qui se trouvent dans le bulletin sur ce qui ne doit pas être jeté dans les toilettes pour qu'il n'y ait pas de problème de fonctionnement.

Les beaux jours étant là, les outils pour tondre ou tailler tournent à plein régime. J'aimerais que tous nos concitoyens respectent quelques règles de respect du voisinage et notamment par rapport aux heures qui sont notées dans le bulletin.

Le Conseil municipal a choisi la maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg. Il s'agit du Cabinet VINCENT pour le suivi de la partie technique et l'agence TALPA en tant qu'architecte paysager. La première esquisse présentée lors de la réunion publique du 10 avril 2019 était plutôt ambitieuse et novatrice. Les travaux devraient débuter en 2020. En premier lieu, nous allons renouveler les canalisations d'assainissement et eaux pluviales de la place. Le Syndicat Vienne - Briance - Gorre devrait profiter de l'occasion pour refaire le réseau d'eau potable.

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été réalisée. Le Cabinet d'étude travaille sur le rapport du commissaire enquêteur qui sera ensuite examiné par le Comité de pilotage. Ce rapport est consultable en mairie. En cas de validation, le nouveau PLUi pourrait être mis en vigueur dans le quatrième trimestre 2019.

Cette année, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. Ceci est dû à un résultat du compte administratif 2018 excédentaire et à une dotation de l'Etat qui a été en augmentation.

Les travaux de pose de réseau fibre auront lieu dans le deuxième semestre. La technique utilisée sera aérienne pour une question de coût, sauf là où les infrastructures sont déjà souterraines. Nous verrons donc sur la Commune beaucoup d'implantation de poteaux bois sur le bord des routes.

Les transports scolaires sont passés, depuis 2017, sous la bannière de la région Nouvelle Aquitaine. A la rentrée de septembre 2019, de nouveaux tarifs vont être appliqués en fonction du quotient familial de la famille et non plus au forfait.

Des travaux vont avoir lieu au bureau de Poste. Celui-ci sera fermé pendant 1 mois, entre la mi-septembre et la mi-octobre.

Cet été, le lac Saint-Fortunat sera ouvert à la baignade du samedi 6 juillet au dimanche 18 août.

Je vous souhaite un très bel été 2019, de profiter des animations locales proposées par l'Office de tourisme.

Bonnes vacances à toutes et à tous et bonne lecture.

Christian DESROCHE, Maire

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2018

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Jean-Christophe Tournois, Karine Bula-Lafont
Absente avec pouvoir : Agnès Lafarge
Absents : Lydie Gros, Sabrina Conjaud, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Avenants

Nous avons reçu un courrier de l'assurance Collecteam / Yvelin /Amtrust / Acte vie concernant des avenants au contrat d'assurance.
Compte tenu de la hausse générale du taux d'absentéisme et des nouvelles règles de solvabilité qui s'imposent aux compagnies d'assurance, une renégociation du contrat a été demandée par le Centre de Gestion. La formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont :
Tous risques sans franchise sauf franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,05 % pour les agents statutaires et 1,35 % pour les agents non statutaires.

Remboursement de l'assurance

La Commune a reçu deux indemnisations de l'assurance Groupama concernant un dégât des eaux sur le plafond de la salle des fêtes. Les indemnisations proposées sont de 582 € pour les travaux de plâtrerie et de 1 152 € pour les travaux de peinture.
Les montants des indemnisations correspondent aux montants des estimations du sinistre.

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Le Code général des collectivités territoriales donne la possibilité, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.
Considérant que le budget primitif 2019 peut être voté en avril, il convient d'anticiper les éventuels engagements, liquidations et mandatements de dépenses d'investissement qui peuvent s'avérer nécessaires dès le début de l'année.

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Il convient d'instaurer au sein de la Commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune. Celui-ci est constitué comme suit :

- d'une part obligatoire : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent ;
- et d'une part facultative : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Le Conseil municipal décide d'appliquer le RIFSEEP (IFSE et CIA) et de l'attribuer :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) ;
- aux agents contractuels de droit public employés, à temps complet, non complet et temps partiel et sous la condition suivante : pour tout contrat d'une durée minimale de 12 mois au sein de la collectivité.

Achat de terrain

Vu la proposition de mise en vente de 2 parcelles appartenant à la succession Defaye, situées rue Victor Hugo, le Conseil municipal a décidé d'acquérir ce foncier, idéalement placé, d'une surface totale de 3 242 m² au prix de 36 000 € après négociation.

Adhésion Appro-Vision

Appro-Vision est une centrale de référencement en produits alimentaires et non alimentaires pour la restauration. Le rôle de cette centrale est de négocier pour l'ensemble de ses adhérents auprès de fournisseurs nationaux et régionaux. La mutualisation des achats permet de bénéficier de prix attractifs et de conditions commerciales intéressantes pouvant atteindre jusqu'à 30 % d'économie sur les factures. L'adhésion est gratuite.
Le Conseil municipal décide de signer la convention de partenariat.

Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Comme exposé aux précédents conseils municipaux, sur l'obtention d'aides financières de la part de CertiNergy via le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, pour la réalisation de travaux d'isolation, la Commune peut bénéficier de primes lorsqu'elle réalise ces travaux qui engendrent des économies d'énergie.
Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents et à réaliser toutes les formalités nécessaires pour procéder à la perception des certificats d'énergie.

Demande d'aide pour la location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal a reçu un courrier de l'Association des Parents d'Elèves concernant le prix de la salle des fêtes, qu'ils jugent trop élevé, pour l'organisation d'un loto le 30 mars 2019.
Le prix demandé est le même pour toutes les associations de la Commune : 130 € + 30 € pour le chauffage.
A titre très exceptionnel, considérant que cette association a la volonté d'organiser une manifestation au profit des enfants de l'école, le Conseil municipal décide de ne pas compter les frais de chauffage.

Bilan cantine

Recettes (participation familles) : 30 972 €
Dépenses totales (alimentation, personnels, énergies, contrôle laboratoire) : 64 404 €
Nombre de repas servis : 12 131
Prix de revient du repas : 5,30 € par enfant
Part de la Commune : 2,76 € par repas

Aménagement centre bourg

La consultation de la maîtrise d'œuvre de cet aménagement a été lancée. Les offres seront analysées par l'ATEC qui est assistant au maître d'ouvrage.

Consultation fauchage

La Commune a décidé de renouveler sa participation à l'appel d'offre groupé pour le fauchage, avec plusieurs Communes de la Communauté de Communes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2019

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Karine Bula-Lafont
Absentes avec pouvoir : Agnès Lafarge, Jocelyne Bétemps
Absent excusé : Jean-Michel Fleurat
Absents : Lydie Gros, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg

6 candidats ont remis une offre en version dématérialisée. Les offres transmises sont les suivantes, dans l'ordre d'enregistrement au registre des dépôts :

1. Groupement Cabinet VINCENT / Agence TALPA (mandataire Cabinet VINCENT – 15 rue Camille Saint Saens – 87200 Saint-Junien)
2. Groupement A2I / SALTUS (mandataire A2I – 7 ruelle Traversière - 87150 Cussac)
3. Groupement LIEUX-DITS / LEHUGER Christophe / SAS INFRALIM / MATIERE A (mandataire LIEUX-DITS – 22 Le Goulet – 87800 Saint-Priest-Ligoure)
4. DEJANTE VRD et Construction du Sud-Ouest (mandataire DEJANTE VRD – 75 av. de la Libération – 19360 Malemort)
5. Groupement LARBRE INGENERIE / ALUPA (mandataire LARBRE INGENERIE – 90 av. de Louyat – 87000 Limoges)
6. Groupement LUC LEOTOING PAYSAGE URBANISME / GEOVAL BET VRD (mandataire LUC LEOTOING PAYSAGE URBANISME – 17 rue de La Cure – 63720 Chappes)

Présentation du critère « valeur technique » :
Le critère « valeur technique de l'offre» est jugé au regard de la note méthodologique fournie par le candidat. Selon la qualité de son contenu, le candidat recevra une note de 0 à 60.

Les sous-critères de jugement sont les suivants :

- *Analyse de l'opération*	*sur 16 points*
- *Approche environnementale*	*sur 12 points*
- *Organisation de l'équipe*	*sur 10 points*
- *Méthodologie de travail*	*sur 12 points*
- *Planning prévisionnel détaillé*	*sur 10 points*
	sur 60 points

L'attribution des points est établie de la manière suivante :

% de la note	Qualité des renseignements fournis
0	Absence de réponse
25 %	Réponse jugée insuffisante
50 %	Réponse jugée moyenne
75 %	Réponse satisfaisante
100 %	Réponse très satisfaisante et/ou présentant des avantages techniques

Présentation du critère « prix » :
Le critère « prix » est jugé sur la base du montant général des offres proposées dans l'Acte d'Engagement en € HT, après vérification et corrections éventuelles.
La formule de notation (sur 40 points) est la suivante (*cf guide et recommandations de la Direction des affaires juridiques*) :

N = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x 40

BILAN DE L'ANALYSE – CLASSEMENT GÉNÉRAL

Le classement des offres technico - économiquement les plus avantageuses est le suivant :

CANDIDAT	Note technique sur 60 points	Note prix sur 40 points	Total sur 100 points	Classement
VINCENT / TALPA	45,00	39,68	84,68	1
A2I / SALTUS	42,50	39,12	81,62	3
LIEUX-DITS / LEHUGER / INFRALIM / MATIERE A	57,50	24,01	81,51	4
DEJANTE VRD et CONSTRUCTION SO	42,50	40,00	82,50	2
LARBRE / ALUPA	40,00	25,34	65,34	5
LEOTOING PAYSAGE / GEOVAL BET VRD	34,00	25,38	59,38	6

Il est proposé de retenir le classement des offres technico - économiquement les plus avantageuses ci-dessus, plaçant en première position la candidature présentée par **le groupement Cabinet VINCENT / Agence TALPA** pour un montant de **41 800 € HT**.

Classe découverte

Les élèves de CE2, CM1 et CM2, dont 29 enfants de Flavignac, se rendront à Lathus Saint-Rémy les 27 et 28 juin 2019, pour y pratiquer des activités de plein air.
Les enseignantes ont demandé une participation aux communes du RPI de 1 288 €. La municipalité de Flavignac prendra en charge 889 € soit 30 € par enfant de la Commune.

Compétence eau et assainissement

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :
- d'une part, que les Communes membres d'une Communauté de Communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des Communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.
- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des Communautés de Communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT.

Subventions aux associations

- GVA de Châlus 60 €
- ACPG-CATM gerbe + vin d'honneur du 8 mai
- FNACA 60 €
- ANACR 60 €
- ACCA 100 € + 300 € destruction de nuisibles
- Amicale Sportive de Flavignac 750 € + mise à disposition des installations sportives
- Road Intruders 350 €
- Union Cycliste de Flavignac 350 €
- Gymnastique volontaire 100 € + mise à disposition d'une salle
- Amicale laïque 300 €
- Cadanses Folk 150 € + mise à disposition de 2 salles
- Comité de jumelage 300 €
- Flavignac Loisirs mise à disposition d'une salle
- Association de Parents d'Elèves 250 €
- Les Copains d'Eynançàs 50 €
- Comité des Fêtes 300 €
- Compagnie Ap'Nez 250 €
- Flavignac Création 100 €
- JMF délégation de Châlus 100 €
- FNATH 20 €
- Prévention routière 20 €
- Communes jumelées 97,21 € (montant provisoire)
- AFCCRE 189 €
- SPA 669,69 € (montant provisoire)
- Espaces naturels du Limousin 120 € (montant provisoire)
- Conciliateurs de justice et médiateurs 50 €
- Mission locale rurale 1 069 €
- Ciné Plus 846,82 € (montant provisoire)
- Fondation du Patrimoine 120 € (montant provisoire)
- Association des Maires 254,87 € + 15 € d'adhésions
- ADIL 143,51 € (montant provisoire)
- ATEC 87 1 565,44 € (montant provisoire)
- PNR Périgord-Limousin 1 110,90 € (montant provisoire)
- Maires ruraux de France 215,45 € + 180 € site internet (montant 2016 pour le site)

Vote : 9 pour (2 présidents et 1 trésorier d'associations ne prennent pas part au vote).

Entretien alarme de l'église

Frais d'entretien	533,37 €
SECURITAS	365,16 €
Frais téléphonique	462,89 €

TOTAL	1 361,42 € HT

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de cette installation soit 680,71 €.
La somme à la charge de la Commune est de 952,99 €.

Groupement d'achat fauchage

La réalisation d'un programme de fauchage des bas-côtés de la voirie communale fera l'objet d'un groupement de commandes. La Commune de Saint-Priest-Ligoure est coordonnatrice de ce groupement et élaborera un dossier de consultation.
Chaque Commune, membre du groupement, s'engage à signer avec le co-contractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres tels que préalablement déterminés. Chaque Commune s'assurera de la bonne exécution du marché notamment pour le paiement.
Une commission d'appel d'offres du groupement est instaurée. En sont membres : deux représentants de la commission d'appel d'offres municipale des communes adhérentes. Cette commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes.

Syndicat Energies Haute-Vienne

Le SEHV propose un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité (tarif bleu jusqu'à 36 KVA), de gaz naturel et de fioul, pour la période 2020-2022.
La municipalité décide d'adhérer à ce groupement de commandes qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil municipal.

Extinction des lampadaires

Suite au courrier d'un administré et au souhait de certains conseillers, dans le but de diminuer la pollution lumineuse mais aussi de réduire la consommation d'énergie, il a été décidé de procéder, à partir de l'été, à un essai d'extinction des lampadaires, entre minuit et 5h du matin.

Recrutement agent de maîtrise

Le nouvel employé communal Jean-Michel Pinier, recruté en tant qu'agent de maîtrise pour être responsable des services techniques, prendra ses fonctions le 1er avril 2019.

Transports scolaires

Dès la rentrée 2019, le paiement du transport scolaire se fera en fonction du quotient familial.
Le Conseil municipal devra se positionner sur les aides à apporter aux familles en fonction des nouvelles modalités tarifaires.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'enquête publique sera ouverte du lundi 18 février au mercredi 20 mars. Les dossiers seront consultables en mairie pendant cette période.

Déploiement de la Fibre

La fibre va être déployée en technique aérienne, ce qui impose l'implantation de nombreux poteaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jean-Christophe Tournois
Absents avec pouvoir : Agnès Lafarge, Jim Tran, Karine Bula-Lafont
Absents : Lydie Gros, Sabrina Conjaud, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Le Conseil municipal s'est déroulé en présence d'Isabelle ALLONCLE, trésorière des finances publiques, pour la partie budget.

Compte de gestion et compte administratif 2018 – Assainissement

Section d'investissement	**Section de fonctionnement**
Report excédentaire N-1 : 173 520,79 €	Report excédentaire N-1 : 46 001,01 €
Dépenses : 98 340,78 €	Dépenses : 35 178,01 €
Recettes : 53 689,61 €	Recettes : 34 938,92 €
Résultat de l'exercice : - 44 651,17 €	Résultat de l'exercice : - 239,09 €
Résultat cumulé : + 128 869,62 €	**Résultat cumulé : + 45 761,92 €**
Reste à réaliser Dépenses : 485 000 €	
Reste à réaliser Recettes : 414 037 €	

Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordement, participation sur l'assainissement collectif, amortissements et contribution versée par le budget de la Commune.

Principales dépenses d'investissement : travaux de la station d'épuration du bourg, remboursement d'emprunt et amortissements.

Principales recettes d'investissement : subvention du Conseil départemental pour les travaux de la station du bourg, subvention du Conseil départemental pour les travaux de la rue Jean Rateau, amortissements.

Reste à réaliser en dépenses : travaux assainissement de la station du bourg.

Reste à réaliser en recettes : subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental pour les travaux de la station d'épuration du bourg.

Vote du Compte administratif : 11 pour (le Maire ne prend pas part au vote)

Compte de gestion et compte administratif 2018 – Commune

Section d'investissement	**Section de fonctionnement**
Report déficitaire N-1 : 105 460,67 €	Report excédentaire N-1 : 222 503,23 €
Dépenses : 258 316,50 €	Dépenses : 735 297,18 €
Recettes : 228 860,21 €	Recettes : 958 762,90 €
Résultat de l'exercice : - 29 456,29 €	Résultat de l'exercice : + 223 465,72 €
Résultat cumulé à reporter : - 134 916,96 €	**Résultat cumulé : + 445 968,95 €**
Reste à réaliser Dépenses : 124 087 €	**Affectation à l'investissement : 193 627,96** €
Reste à réaliser Recettes : 65 376 €	
Besoin de financement : 193 627,96 €	**Montant à reporter N+1 : 252 340,99 €**

L'excédent de fonctionnement nous permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

En section de fonctionnement : les recettes sont bien supérieures aux dépenses, ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 223 465 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement nous permet à la fois de faire un versement de 193 627 € à la section d'investissement et un report sur l'année N+1 à 252 340 €.

Principale dépenses en investissement : travaux voirie, acquisition de matériel (panneaux, tapis gym et chauffe-eau école, remplacement de deux aspirateurs), travaux sur divers bâtiments (changement de la chaudière murale du logement de la cantine, isolation du plancher du salon du logement de l'ancien presbytère, réfection du toit terrasse de la cuisine de la salle des fêtes), agrandissement des ateliers municipaux, réfection de la toiture et du plafond de la garderie, réalisation d'un trottoir rue Jean Rateau, travaux de sécurité aux abords de l'école, travaux en régie, remboursement des emprunts, amortissements.

Principales recettes en investissement : subventions Etat et Conseil départemental, FCTVA, virement de la section de fonctionnement, amortissements.

Reste à réaliser en dépenses : frais d'études pour l'aménagement de la place du Général de Gaulle, acquisition de terrain, plantation d'une haie au cimetière, travaux de rénovation d'éclairage public, matériel divers (achat d'une remorque), agrandissement des ateliers municipaux et plafond de la garderie.

Reste à réaliser en recettes : subventions du Conseil départemental pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, les ateliers municipaux et la toiture de la garderie, subventions de l'Etat pour les travaux des ateliers municipaux et la toiture de la garderie, subvention du Syndicat Energies Haute-Vienne pour la rénovation de l'éclairage public, subvention de la CAF pour la toiture de la garderie, primes énergies pour divers travaux de rénovation énergétique.

Pour information, le montant de la dette au 31 décembre 2018 était de 481 234 €.

Vote du Compte administratif : 1 abstention, 10 pour (le Maire ne prend pas part au vote)

Budget annexe 2019 – Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **75 032 €**.

Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordement, participation sur l'assainissement collectif et amortissements.

La section d'investissement s'équilibre à **612 317 €**.

Principales dépenses d'investissement prévues : travaux de la station du bourg, amortissements et remboursement du capital des emprunts.

Principales recettes d'investissement prévues : subventions Agence de l'Eau, Conseil départemental, FCTVA, excédent de la section d'investissement et un virement de la section de fonctionnement.

Budget général 2019 – Commune

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **1 191 629 €**.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :

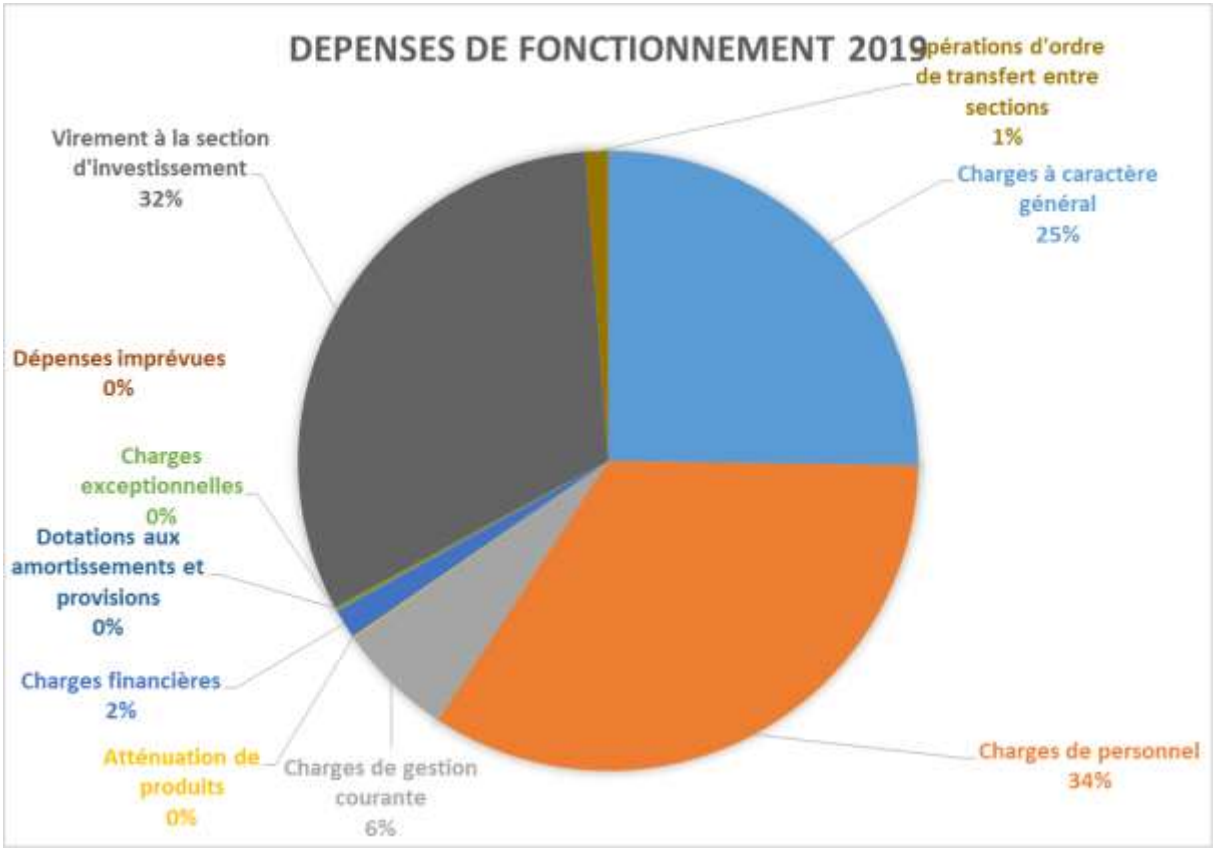

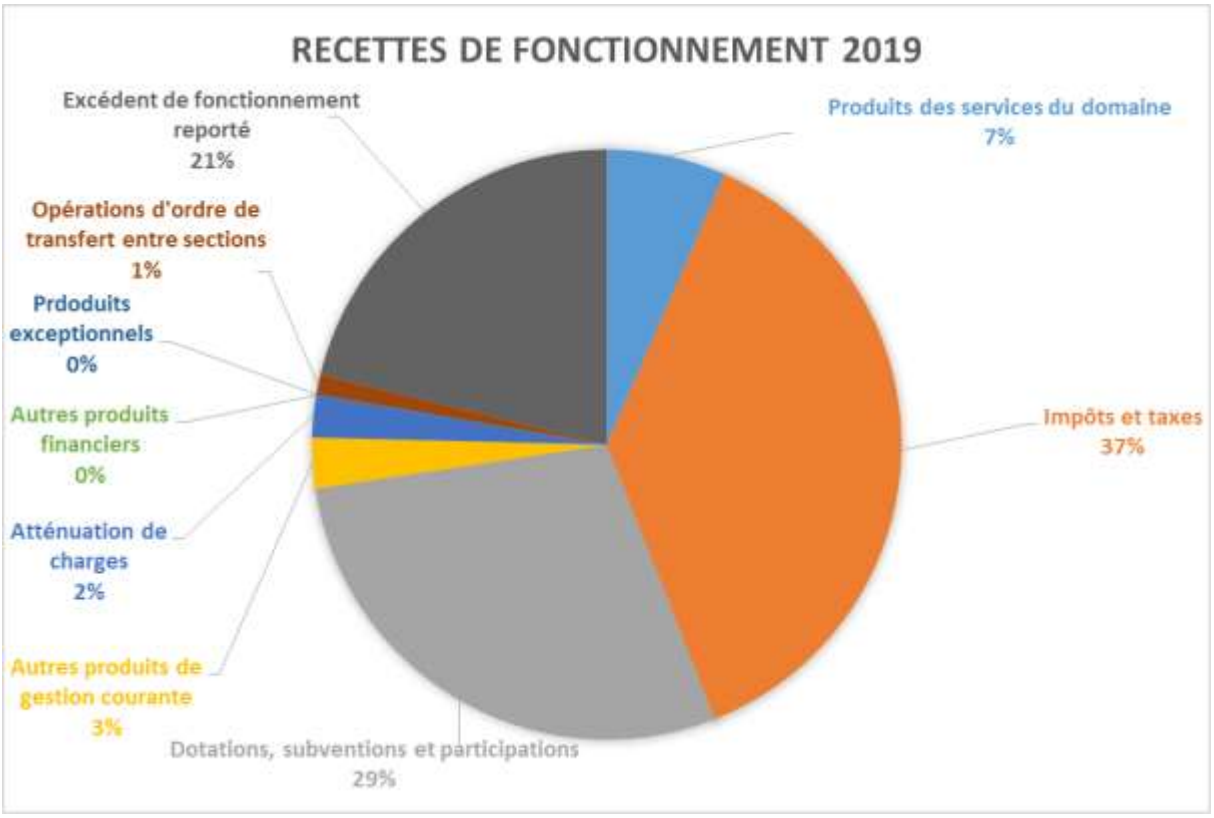

Impôts locaux : pour l'année 2019, la Commune n'enregistre pas de baisse de dotations et le résultat 2018 étant excédentaire, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour cette année (habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie).

Le tableau ci-dessous montre les moyennes départementales des Communes de même strate.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2017	25,10	20,49	73,32
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2018	25,19	21,22	73,68
Flavignac : taux votés en 2018	13,47	16,18	65,34
Flavignac : taux votés en 2019	13.47	16.18	65.34

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **1 228 575 €.**

Répartition de l'investissement, dépenses prévues en 2019 :

GRVC - Travaux voirie : 128 426 € avec subvention du Conseil départemental (40 % du montant HT).

Matériel divers : 85 402 €, remplacement matériel des agents d'entretien ainsi qu'à la salle des fêtes et la garderie.

Travaux sur divers bâtiments : 12 000 €, réfection de la peinture de la salle des fêtes avec une subvention de 1 280 € du Conseil départemental. Reste à percevoir une prime énergie pour le changement de la chaudière du logement de la cantine.

Acquisition terrains : 41 000 €, financement par un emprunt de 40 000 €.

Mairie : 5 925 €, reliquat de travaux.

Prévision réserve immobilière : 165 000 €, emprunt si achat.

Rénovation éclairage public : travaux terminés, 37 332 € avec participation du SEHV (13 197 €), subvention du Conseil départemental (4 976 €) et prime énergie (10 088 €).

Ateliers municipaux : travaux terminés, 20 000 € avec subvention de l'Etat (10 395 €) et subvention du Conseil départemental (3 931 €).

Grock Café : 8 000 €, construction d'un auvent sur le quai de déchargement.

Aménagement place du Général de Gaulle : 56 484 € pour les études préalables à la réalisation des travaux, 379 676 € pour la réalisation d'une partie des travaux avec une subvention des CDDI de 40 % du montant des travaux HT et une subvention de l'Etat de 25 % du montant des travaux HT.

Toiture garderie : 6 000 € avec subvention de l'Etat (9 409 €), du Conseil départemental (2 535 €), de la CAF (2 860 €) et une prime énergie (8 752 €).

Haie du cimetière : 6 867 €, réalisation d'une nouvelle haie au cimetière.

Lac Saint-Fortunat – Aire de jeux : 15 000 €, remplacement de jeux à ressort, implantation d'un nouveau jeu et de barres d'activités avec une subvention de 4 230 € du Conseil départemental.

Ecole – Classe numérique : 6 838 € pour une nouvelle classe numérique avec une subvention 2 849 € de l'Etat (appel à projets - écoles numériques innovantes et ruralité).

Les principales autres dépenses sont constituées du remboursement du capital des emprunts, des amortissements, des travaux en régie, d'une subvention qui doit être versée à l'ODHAC suite à la construction de logements et du déficit de la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions du Conseil départemental, de l'Etat, du FCTVA, à un virement de la section de fonctionnement, à l'excédent de la section de fonctionnement capitalisé et des amortissements.

Demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental

Des dossiers de subvention vont être déposés pour plusieurs projets :

- Grosses Réparations de Voiries Communales (travaux complémentaires) ;
- Aménagement de la Place du Général de Gaulle, requalification du centre-bourg.
  Le montant total estimé des travaux est de 820 000 €, répartis en trois tranches.
- Régularisation auprès du Conseil départemental pour la station d'épuration du bourg ;
- Réfection de la peinture de la salle des fêtes ;
- Travaux de rénovation sur un mur de l'école.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes. Cet article concerne le nom de la Communauté de Communes, qui est actuellement la juxtaposition des deux anciens noms : Pays de Nexon - Monts de Châlus.
La Communauté de Communes a mis en place un groupe de travail associé à un cabinet de communication, en vue de trouver un nouveau nom et un nouveau logo. La proposition votée majoritairement en Conseil communautaire est « Cœur Aquitaine Communauté », nom faisant référence à Richard Cœur de Lion et Aliénor d'Aquitaine.
Après débat, le Conseil municipal regrette la référence trop forte à l'Aquitaine et non au Limousin et ne valide donc pas ce nouveau nom.

Vote : 4 contre, 6 abstentions, 2 pour

Convention avec la SAUR pour le contrôle des raccordements au réseau d'assainissement

La SAUR a transmis une proposition de convention pour une durée de trois ans à compter du 1er mars 2019.
Ces contrôles consistent à vérifier la conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières (visite auprès des usagers, rédaction d'un rapport de contrôle transmis à l'usager et à la Commune). Chaque contrôle sera facturé 105 € HT (tarif actualisable) auprès du demandeur (Commune, usager…). En cas de contre visite, le tarif sera de 45 € HT (tarif actualisable).

Retenues de garantie travaux mairie

Le Conseil municipal propose une levée de garantie pour deux entreprises : Destermes (115,65 €) et Agencement Limousin (344,93 €) mais pas pour Guillet et Fils (1 196,92 €) pour absence de régularisation des réserves.

Agence technique départementale de la Haute-Vienne – ATEC 87 – Avenant convention adhésion

Le Conseil départemental a décidé le transfert du service d'assistance technique à l'assainissement collectif à l'Agence technique départementale à compter du 1er janvier 2019. Le montant de la cotisation est fixé annuellement. Il s'agit d'un tarif par habitant pour chacune des missions d'assistance technique.
Monsieur le Maire propose de signer l'avenant à la convention d'adhésion de l'Agence technique départementale afin de pouvoir continuer à bénéficier d'une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Travaux de voirie – ATEC 87 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La Commune adhère à l'Agence technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC 87).
Pour certains travaux (bâtiments, voirie…), la Commune peut demander des prestations d'ingénierie à l'ATEC 87. Elles sont établies sur la base d'un coût journalier. Une proposition a été faite pour les travaux de voirie de l'année 2019 (aide à la consultation des entreprises ainsi que la conduite, le suivi et la réception des travaux). Le montant proposé est de 1 430 € HT.
Monsieur le Maire propose de signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC 87 pour les travaux de voirie de l'année 2019.

Assistance à la gestion des eaux de baignade

Le Conseil municipal décide de reconduire les contre-analyses effectuées par le Département pour l'été 2019.

Demande d'aide du lycée Jean-Baptiste Darnet

Le lycée Jean-Baptiste Darnet fait appel aux municipalités pour aider à financer les voyages scolaires de ses élèves. Le Conseil municipal décide de continuer à apporter cette aide aux enfants scolarisés en primaire et au collège mais pas aux lycéens.

Vote : 3 abstentions, 9 contre

Communication

Le magazine « Pays du Limousin » va réaliser un reportage sur notre Communauté de Communes et propose un encart plus particulièrement dédié à chaque Commune. Le coût s'élève à 450 € pour un quart de page et 700 € pour une demi-page.
Le Conseil municipal propose de retenir un quart de page sur ce magazine qui paraîtra en mai.

Vote : 2 contre, 2 abstentions, 8 pour

TRAVAUX DIVERS

TRAVAUX EN RÉGIE

Plantation d'une nouvelle haie
au cimetière

STATION D'ÉPURATION

Beaucoup de rochers ont dû être évacués.

Couche de filtration premier bassin

Couche de filtration second bassin

Dégrilleur d'arrivée et chasse premier niveau

Démolition ancienne station

Merci à Madame Claudine DELEPINE
pour son autorisation de passage dans sa propriété
pour le renouvellement du réseau.

Merci à Madame Yvonne FAYE
pour son autorisation de passage
d'un réseau de refoulement.

RECOMMANDATIONS – CE QU'IL NE FAUT PAS JETER DANS LES TOILETTES

- Lingettes de soins personnels et/ou pour bébé ;
- Serviettes hygiéniques et tampons ;
- Couches ;
- Coton tiges ;
- Sacs plastiques ;
- Morceaux de tissus ;
- Produits sanitaires ;
- Médicaments périmés.

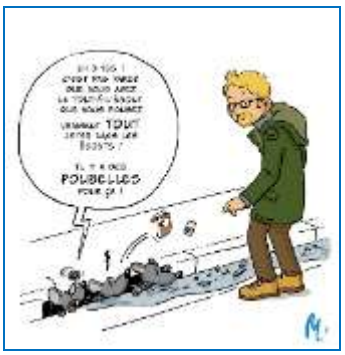

EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX

L'extension des ateliers communaux est enfin terminée.
Cet agrandissement de 120 m² en structure métallique permet de rentrer tout le matériel et d'avoir un atelier plus clair grâce à des plaques translucides.
Le coût des travaux est de 36 542 € HT subventionnés à hauteur de 20 % par le Conseil départemental et 25 % par l'Etat. Le reste à charge pour la Commune est de 20 099 € HT.

ÉCOLE

Les fenêtres du dortoir de l'école en simple vitrage ont été remplacées par des fenêtres en double vitrage permettant d'améliorer les performances énergétiques.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Mickaël BOURDOLLE Menuiseries pour un montant de 5 511 € HT. Ils ont été financés à hauteur de 20 % par le Conseil départemental.

INFOS DIVERSES

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

COURS DE MUSIQUE

Comme les années précédentes, des cours de musique « individuels » et « adaptés » pour adultes et enfants (piano, guitare et synthétiseur) seront assurés à la salle des fêtes à partir de la rentrée de septembre.
Pour tout renseignement, contacter Violaine Buisson au 06.10.91.07.78

COURS DE PERCUSSION

Formé au conservatoire de Brive et par des maîtres tambours africains, Salim Menad enseigne les polyrhythmies collectées lors de ses voyages en Afrique de l'Ouest. Il organise également des stages et des concerts.
Pour tout renseignement, SLM Percussions, 25 place du général de Gaulle au 06.74.70.56.16

ARMÉE DE TERRE

L'armée de Terre recrute plus de 13 000 françaises et français de 17 ans et demi à 32 ans maximum chaque année.
L'armée de Terre s'adresse à tous et recrute à tous les niveaux d'études. Votre potentiel nous intéresse. Quel que soit votre niveau de qualification, que vous soyez sans diplôme, ayez un CAP, un BEP ou le BAC et plus, il y a une place pour vous dans l'armée de Terre pour y exercer un emploi vous correspondant. L'armée de Terre s'engage à vous former, à vous encadrer et à vous accompagner. Les possibilités d'évolution sont importantes si vous êtes motivé(e). Dans l'armée de Terre, l'escalier social est une réalité.

Pour plus d'information, contactez-nous au 05.55.34.84.00 ou sur le site SENGAGER.FR

RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT

Jean-Michel PINIER est arrivé sur la Commune le 1er avril 2019.

Il a été recruté comme agent de maîtrise en charge des agents techniques. Il est âgé de 38 ans.

Il a débuté dans la fonction publique territoriale en 2003 à Asnières-sur-Blour, petite Commune de la Vienne.
Ensuite, il a obtenu une mutation dans la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en tant qu'agent technique voirie.
Il a passé son examen d'agent de maîtrise et était à la recherche d'un poste correspondant.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

IMPLANTATION D'UN NOUVEL ÉCO-POINT

Le SYDED nous demande de densifier le nombre d'éco-points en vue de nouvelles consignes de tri sélectif qui vont être en vigueur prochainement.

L'emplacement retenu est Route de Rilhac face à l'entrée du cimetière.

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE SUR LA COMMUNE

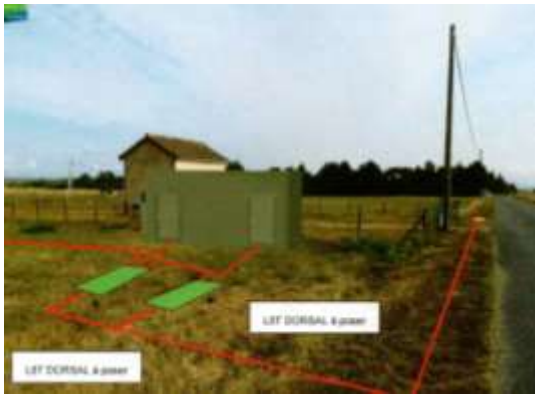

Les études préalables sont en train de se terminer. Les travaux de pose du réseau vont débuter au 2ème semestre.
En haut de la rue Pasteur, va être implanté un poste de Raccordement Nœud Optique (RNO), (voir photo ci-contre), qui sera le point d'arrivée de la fibre venant de Séreilhac et le point de départ pour desservir 3 plaques : 2 sur Flavignac et 1 sur Les Cars.
La fibre emprunte dans la mesure du possible les infrastructures existantes : poteaux téléphoniques ou poteaux électriques. C'est un moyen d'optimiser les coûts et les délais.

Par contre, là où il n'y a pas d'infrastructure, il va y avoir de nombreuses implantations de poteaux bois à la place des petits jalons verts que nous voyons sur les accotements. Si tout va bien, les travaux devraient être terminés début 2020. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet : **www.dorsal.fr**

NOUVELLE ENTREPRISE

EURL G.A nature

Elagage, espaces verts, espaces naturels, jardins et terrasses.
Entretien et création.
Geoffrey Audoin : 06.83.91.57.87
5 Masgoudier 87230 Flavignac – geo-87@orange.fr

LOI LABBÉ : VOTRE JARDIN SANS PESTICIDES

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue.
Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol – cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels – utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs – favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs – en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés au bon moment, selon le stade de développement du bioagresseur et/ou les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapporter vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays et autres contenants, qu' de pesticides, doivent être rapportés en déchèterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchèterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouver la déchèterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces …*
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

HAUTE-VIENNE SANTÉ : LA COMPLÉMENTAIRE SOLIDAIRE POUR TOUS

Une complémentaire solidaire, pour quoi faire ?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, le Conseil départemental a décidé de **proposer une complémentaire santé à prix négociés et accessible à tous les habitants**.
Cette complémentaire s'inscrit dans l'opération « Mon département, ma santé ».
Grâce à cette action, l'ambition du département de la Haute-Vienne est de **renforcer l'accès aux droits** de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical.
L'objectif est de **lutter contre le renoncement aux soins** et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

Pour qui ?

Pour bénéficier de la complémentaire « Haute-Vienne santé », il faut être :

- **un particulier et habiter le département** (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département ;
- **membre de l'association Actiom** (cotisation annuelle de 12 €, soit 1 €/mois, compris dans le prix de la complémentaire).

Quelles couvertures ?

Des offres variées :

- le choix entre **5 contrats de complémentaires santé** et jusqu'à **12 niveaux de garanties** pour répondre aux attentes de chacun ;
- des solutions pour **les actifs**, ouvertes jusqu'à 60 ans ;
- des solutions pour **les seniors**, ouvertes à partir de 60 ans **sans limite d'âge** à la souscription ;
- des solutions **personnalisées** (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques).

Des tarifs mutualisés :

- négociés par tranche d'âge et figés au-delà d'un certain âge ;
- gratuité dès le 3ème enfant ;
- réduction tarifaire de 5 % pour le conjoint.

Des avantages :

- pas de sélection médicale ;
- des prestations sans délai de carence ;
- l'assistance santé 24h/24h ;
- des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

Le Département de la Haute-Vienne lance Haute-Vienne santé
La complémentaire solidaire pour tous

+ D'INFOS SUR haute-vienne.fr ou en appelant le 05 57 810 410

Où se renseigner ?
Comment adhérer ?

- sur **haute-vienne.fr**

Découvrez les garanties et tarifs en ligne, depuis chez vous (lien vers le tarificateur en ligne sur **mondepartementmasante.org**)
Simple et facile d'utilisation, libre d'accès et sans engagement, gestion des demandes ACS.

- en appelant le numéro dédié **05 57 810 410** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Infos formules et garanties, conseil, souscription et suivi du contrat, aide à l'utilisation des services et outils.

- en prenant rendez-vous sur **un lieu de permanence**, rencontrez votre référent local en prenant rendez -vous au **05 57 810 410**.

CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

La Châtaigneraie Limousine propose la location de véhicules à petits prix pour les personnes en insertion professionnelle.

Vous ne disposez d'aucun moyen de locomotion pour vous rendre à votre travail, à un stage ou à une formation, la Châtaigneraie Limousine met à votre disposition un scooter ou une voiture à frais réduits.

A qui s'adresser ?

Pour bénéficier de ce service de location, vous devez contacter votre référent habituel (conseiller Mission Locale Rurale, assistant social ou conseiller Pôle Emploi ou Cap Emploi) qui fera le point sur votre situation et les pièces à fournir. La Châtaigneraie Limousine vous contactera ensuite pour le rendez-vous de location.

Combien ça coûte ?

Scooter : 1,50 € par jour / Voiture : 6 € par jour
Caution : 200 € pour les scooters / 400 € pour les voitures

Durée de la location *:* 1 mois renouvelable sous conditions

Votre référent pourra également vous orienter si besoin vers un conseiller mobilité, des ateliers de sensibilisation, des formations (code de la route, permis AM/B).

Ce service de location de véhicules est proposé dans le cadre d'une plateforme départementale, la « Plateforme Mobilité 87 », animée par la Châtaigneraie Limousine et 3 autres associations (Aleas, Rempart, Varlin Pont Neuf).

La Châtaigneraie Limousine, en bref

La Châtaigneraie Limousine est une association loi 1901 qui regroupe 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne (Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin, Val de Vienne).
Elle accompagne principalement des porteurs de projets, publics ou privés, dans de multiples domaines (économie, services, habitat, mobilité, ...).

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne vous invite à la vigilance sur des démarchages abusifs

Démarchages abusifs : que faire ?

De vrais enjeux, de beaux projets… et parfois un filon pour quelques entreprises avides : comment trier le bon grain de l'ivraie ?
Alerté par plusieurs maires et secrétariats de mairie, le SEHV appelle à la vigilance les élus de Haute-Vienne et leurs administrés sur les mauvaises pratiques de certains démarcheurs qui profitent de ce secteur porteur et l'entachent.

Ces pratiques ne doivent pas décourager vos projets.
Des structures de service public sont là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches pour des réalisations de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable ou de récupération.

Les particuliers peuvent s'adresser aux espaces info-énergie : découvrez votre interlocuteur en Nouvelle-Aquitaine sur www.eie-na.org

Les collectivités de Haute-Vienne peuvent s'adresser au SEHV. La cellule ESP87 accompagne aujourd'hui 118 collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Nos conseils :
Quel que soit le sujet (achat de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau thermo-dynamique, de travaux de rénovation énergétique…) et quel que soit le mode de démarchage (par téléphone, par mail ou à domicile), voici quelques conseils clés :

1/ Votre signature vous engage : prenez le temps de lire ce que vous signez, de vous renseigner et de comparer. Vous n'êtes pas tenu de signer en direct.

2/ Vérifiez la date de signature du contrat

3/ Vous avez le droit de vous rétracter. Le délai est de 14 jours après signature du contrat. Le démarcheur à domicile doit vous remettre un formulaire de rétractation. Vous n'avez pas à justifier votre rétractation.

Des spécialistes répondent à vos questions :

L'institut national de la consommation (INC) et la confédération nationale du logement (CNL) ont publié une vidéo-reportage sur une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (la DGCCRF) : https://www.inc-conso.fr/content/energies-renouvelables-attention-aux-demarchages-abusifs-avec-la-cnl#

Le Médiateur de l'énergie a également publié une fiche pratique intitulée : « Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ? » https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Reclamations-et-litiges/Quels-sont-mes-droits-en-cas-de-demarchage-et-de-vente-a-distance.

N'hésitez pas à vous renseigner : des structures de service public spécialisées peuvent vous accompagner

SEHV nos énergies en commun

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) a été créé en 1955 sous le nom de SDE (syndicat départemental d'électricité). Il est actuellement présidé par Georges Dargentolle, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses. 214 collectivités y sont représentées par 67 élus. Il couvre une population de 250 370 habitants. Il emploie 39 agents et génère environ 300 emplois dans les entreprises locales de travaux publics. En 2017, il a conduit 228 chantiers sur les réseaux électriques de Haute-Vienne (54 km de réseaux déposés, 83 km de réseaux créés). Son budget d'investissement est de 14,2 millions d'euros. Il provient notamment de taxes et contributions sur les consommations d'électricité. Le SEHV gère également 35 894 foyers d'éclairage public pour 137 collectivités. Engagé dès 2006 dans la responsabilité énergétique, il est aujourd'hui coordonnateur de l'action des collectivités pour une transition énergétique locale réussie. 118 collectivités bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans ce domaine.
Plus d'informations sur www.sehv.fr

RÈGLEMENTATION

PROPHYLAXIE DE LA BRUCELLOSE DES OVINS ET DES CAPRINS

En 2019, la Commune est concernée par ce dépistage.
Tous les détenteurs d'ovins et/ou de caprins doivent se rapprocher de leur vétérinaire sanitaire pour faire réaliser les prises de sang.*

Dates de la campagne : 1er mai 2019 – 30 septembre 2019

Le dépistage est réalisé tous les 5 ans sur une fraction du troupeau :

- tous les animaux mâles non castrés âgés de six mois et plus ;
- tous les animaux introduits dans le cheptel depuis le contrôle précédent ;
- 25 % au moins des femelles de plus de 6 mois sans que leur nombre puisse être inférieur à 50 ;
- dans les cheptels comprenant moins de 50 de ces femelles, l'ensemble doit être contrôlé.

Toutefois, la prophylaxie est annuelle dans les cheptels caprins, ovins ou mixtes produisant du lait destiné pour tout ou partie à la consommation humaine sous forme de lait cru ou de produits au lait cru.

* Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame GAUDOU à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) au 05.19.76.12.68 ou à l'adresse : ddcspp@haute-vienne.gouv.fr

CITOYENNETÉ ET RESPECT DU VOISINAGE - RAPPEL

L'été est arrivé, nous avons ressorti les tondeuses du garage mais sachons qu'il existe des règles par rapport aux activités bruyantes vis-à-vis de nos voisins.
Une réglementation nationale concernant les heures où peuvent être effectués ces travaux existe pour les endroits à forte densité construite ou dans les lotissements, alors essayons de faire en sorte de la respecter au mieux, surtout pendant les heures méridiennes et les dimanches et jours fériés.

Jours ouvrables : 8h30-12h et 15h-19h
Samedis : 9h-12h et 15h-19h
Dimanches et jours fériés : 10h-12h

RESPECT DE LA SIGNALISATION

Nous constatons chaque année qu'un grand nombre de véhicules empruntent le sens interdit de l'allée de l'école et bien souvent à vive allure.
Nous vous demandons d'avoir l'obligeance de bien vouloir respecter la signalisation qui est à l'entrée.
En cas d'incident, la Commune déclinera toute responsabilité.

VIE ÉCONOMIQUE

JOURNÉE PORTES OUVERTES SARL TOURNOIS

Le samedi 13 avril avait lieu la journée portes ouvertes à la SARL TOURNOIS : une façon d'exposer et de montrer tout le matériel dont dispose cette entreprise de travaux agricoles.

Cette journée très ensoleillée a attiré beaucoup de visiteurs.

BOUCHERIE DES MONTS DE CHÂLUS

Depuis le début de l'année, la boucherie des Monts de Châlus a rouvert ses portes place du Général de Gaulle. Madi vous accueille du mardi au vendredi de 8 h à 13 h et de 16 h à 19 h et le dimanche de 8 h à 12 h.
Vous y trouverez un vaste choix en boucherie, charcuterie, traiteur. Une grande variété d'articles est faite « maison », tel que le jambon, terrines, plat de lasagnes, choux farcis, etc. Un grand choix d'épicerie fine vous séduira.
Pour toute commande : 09.87.75.50.38.

MARCHÉ

Depuis quelques mois, le mercredi matin, Pierre Peynaud d'Isle est venu rejoindre le marché avec une grande variété d'articles dans divers domaines.
Il vous fera découvrir son vaste choix de fromages. Il y en a pour tous les goûts : vache, brebis, chèvre.
Chaque semaine, il vous proposera un poisson différent qui pourra compléter votre panier. Vous pourrez même y ajouter quelques crevettes.
Pierre Peynaud fait également des tournées dans des villages.

RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS

Spectacle de Noël pour les enfants du RPI Flavignac-Lavignac-Les Cars
20 décembre 2018

Marché de Noël
avec la présence du Père-Noël
22 décembre 2018

Vœux du Maire
20 janvier 2019

Cérémonie du 19 mars 2019

Spectacle La Culture au Grand Jour
13 avril 2019

Cérémonie du 8 mai 2019
avec les enfants de l'école

LA PAGE DE L'ÉCOLE

A LA PISCINE !!

Moment attendu par les élèves : le cycle Piscine a débuté le 5 avril !

Les deux classes d'élémentaire se sont rendues à la piscine d'Aixe-sur-Vienne tous les vendredis jusqu'au 28 juin, soit 10 séances, de 13h40 à 14h20 dans le bassin.

Les séances ont lieu sous la conduite des enseignantes et d'un maître-nageur (2 parents d'élèves nous accompagnent).

Les élèves bénéficient de 2 cycles sur leur scolarité, en CP puis en CE1.

Il s'agit d'organiser (ou réorganiser) chez les élèves les perceptions d'équilibre, de respiration, de propulsion dans un milieu inhabituel, instable.

Le parfait baigneur !
Le bonnet de bain est obligatoire !

Le groupe du petit bassin s'exerce à l'immersion.

De ce côté, on apprend à mettre
la tête sous l'eau et à souffler dans l'eau
par le nez !

Un maître-nageur s'occupe des plus
confiants dans le grand bassin.

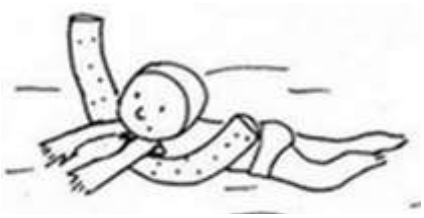

Chaque séance se termine par un moment
récréatif partagé par les deux classes.

Les entrées de piscine (3,30 €/enfant/séance) et le transport en bus sont intégralement pris en charge par les municipalités du RPI.

VIE ASSOCIATIVE

FLAVIGNAC LOISIRS

Le club des anciens a tenu son **assemblée générale** le mardi 8 janvier dernier. Le Conseil d'administration a été renouvelé comme suit :

- Présidente : Agnès Lafarge ;
- Vice-président : Michel Fleurat ;
- Secrétaire : Thérèse Coussy ; Secrétaire adjointe : Huguette Chevrel ;
- Trésorière : Marie Pauliat ; Trésorier adjoint : Jean-Pierre Voisin ;
- Membres : Georgette Buisson, Serge Fort et Jean Leblanc.

Après l'assemblée générale, les **galettes des rois** confectionnées par le boulanger de Flavignac ont été fort appréciées.

Mardi 5 février, ce sont les **crêpes** traditionnelles préparées par les membres du bureau qui ont réjoui les papilles des anciens.

Mardi-Gras a été également fêté au restaurant Le Saint-Fortunat par un délicieux **pot au feu.**

On déguste le bouillon au vermicelle

On est bien concentré

C'est le dimanche 24 mars que s'est tenu le 3ème **concours de belote** du club. Grosse participation avec 68 équipes. A la fin du concours et après la distribution des lots de la bourriche, un petit goûter a été servi.

Mardi 9 avril, les membres du bureau ont convié les adhérents et sympathisants du club à un **cassoulet**. Le plat principal a été confectionné par François du Saint-Fortunat et les religieuses en dessert par Fabrice, notre boulanger.
Pour terminer l'après-midi, un petit **loto** amusait les anciens dans une joyeuse ambiance.

Avec beaucoup de sérieux, une **dictée** était organisée le samedi 13 avril dirigée par les maîtresses Caroline et Colette. Cette fois-ci, 6 personnes ont fait 0 faute !!! Félicitations à elles. Un goûter a été servi permettant aux participants d'échanger sur le vocabulaire et la grammaire de notre langue française.

Programme du 2ème semestre :

- dimanche 14 juillet : **repas** au Saint-Fortunat
- mardi 6 août : **pique-nique** à la salle du 3ème Age
- mardi 1er octobre : **bourguignon** à la salle du 3ème Age
- samedi 12 octobre : **dictée**
- dimanche 17 novembre : **repas de fin d'année** animé par un groupe folklorique pour fêter le **45ème anniversaire du club.**

CADANSES FOLK

Cadanses Folk, toujours aussi dynamique

Il se passe toujours quelque chose avec Cadanses Folk, association qui souhaite faire connaître et défendre les danses et musiques traditionnelles : bourrées à 2 ou 3 temps, mazurkas, polkas, scottishes, valses, cercles, sautières…

Implantée à Flavignac depuis plus de 20 ans, elle a proposé au cours de la saison 2018-2019 des ateliers d'apprentissage tous les 15 jours, les mardis de 20h30 à 22h30.
A la fin de chaque atelier, un bal permet aux danseurs de mettre en pratique leurs acquis et leurs compétences. Cette année, ces bals ont été animés par plusieurs groupes musicaux : 'Nam l'i, Bat Cor, Les Fourmis, Tornarem, La Roulotte et Cadanses Folk.

Comme chaque fin d'année, l'association a organisé le réveillon du 31 décembre où chacun apporte son repas et le partage avec les autres convives.
Ce moment est aussi une scène ouverte : tous les participants qui savent jouer d'un instrument traditionnel (accordéon diatonique, vielle, cornemuse, violon, clarinette…) animent un bal et c'est en dansant et dans la bonne humeur que l'on se souhaite une bonne nouvelle année.

En février, l'association a invité un groupe de musiciens provençaux qui ont proposé, le samedi après-midi, un stage de danses de Provence, suivi le soir par un bal.

Stage danses de Provence du 16 février 2019

Vous voulez savoir ce que sont les danses traditionnelles et ce qui pousse des personnes à vouloir danser sur des musiques traditionnelles, à faire des kilomètres pour découvrir des groupes, des danses d'autres régions, alors retenez votre soirée du **vendredi 30 août**.
En partenariat avec les organisateurs des séances de cinéma, Cadanses Folk commencera sa saison par la projection du film « Le grand bal ». Elle sera suivie d'un bal traditionnel animé par les groupes Cadanses Folk et Les Fourmis. Vous êtes invités nombreux pour cet évènement.

Dès début septembre, les ateliers reprendront.
Pour en savoir plus, consultez notre site : http://cadansesfolk.org/.
N'hésitez pas à faire un pas pour franchir la porte de la salle des fêtes, Anne Marie, l'animatrice des ateliers, vous guidera pour débuter les pas de danses.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours de Gymnastique volontaire de Flavignac se sont bien déroulés tout au long de l'année : le lundi de 20h30 à 21h30 avec Catherine et le jeudi de 15h15 à 16h15 avec Carmen.

Un atelier Bien-Etre a été proposé en début de saison avec une bonne participation.

Une randonnée de 13 km a été organisée au mois d'octobre à Cussac. Elle a été interrompue à cause du mauvais temps mais une visite, le matin, du site des résistants, dans la forêt de Boubon, faite par Monsieur DUPUY, un ancien résistant, a été appréciée.

La randonnée du 13 mars à Châlucet a, elle aussi, été reportée en septembre.

Le 29 avril, une balade ornithologique a été organisée autour du plan d'eau de Flavignac. Elle était animée par Patrick PRECIGOUT, ornithologue bénévole passionné.

Une quarantaine de participants ont pu observer de nombreuses espèces : hirondelle de cheminée, de fenêtre, chevalier guinette, limicole, rouge-queue à front blanc (un migrateur trans-saharien qui niche actuellement aux alentours du camping et à la salle des fêtes), rouge-queue noir, fauvette à tête noire, mésange à longue queue, grimpereau des jardins, sitelle torchepot.

Patrick a également expliqué la différence entre la corneille noire et le corbeau freux, le grand corbeau et le choucas des tours ainsi qu'entre les chouettes et les hiboux.

Enfin, le public a pu observer un martinet qui ne se pose que pour nidifier. Il boit en vol, dort en vol et s'accouple en vol. Un martinet tombé au sol ne peut plus s'envoler, il suffit de le prendre et de l'aider.
Les participants se sont retrouvés autour d'un pot offert par l'association.

L'association proposera une randonnée de 8 km à Châlucet en septembre et une randonnée plus longue en octobre.

La rentrée 2019-2020 aura lieu le lundi 9 septembre et le jeudi 12 septembre.
L'association propose 2 cours d'essai gratuit.

Pensez aux séances de cinéma en juillet et août, le deuxième mercredi du mois, proposé par Cinéplus en Limousin avec le soutien de la municipalité. L'accueil est fait par les bénévoles de la Gymnastique Volontaire de Flavignac.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et vous donnons rendez-vous à la rentrée.

Pour tout renseignement : 06.77.66.87.22

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Après un printemps à vélo avec 3 manifestations :

- le samedi 16 mars pour la ½ journée cyclo UFOLEP avec 60 participants sur les 2 circuits découverte de la Dordogne ;

- le dimanche 21 avril avec La Citoyenne, compétition VTT à Rilhac-Lastours et rando pédestre avec 100 vététistes et 50 marcheurs ;
- et le week-end des 11 et 12 mai, 25 courageux ont gravi les pentes difficiles des sommets du Puy-de-Dôme mais ouvert grand les yeux pour admirer les animaux du parc animalier d'Auvergne à Ardes-sur-Couze.

½ journée cyclo

compétition VTT

sortie Ardes-sur-Crouze

Les importants rendez-vous d'automne mobilisent les responsables et bénévoles :

- le dimanche 20 octobre, la 25ème fête du cidre sera toujours la grande manifestation des amoureux de notre terroir ;
- le dimanche 3 novembre, la 23ème édition des Feuillardiers, rando VTT et pédestres proposera toujours des circuits découverte.

Nous souhaitons à toutes et à tous de passer un bel été, de profiter de tous les avantages que nous offre notre région et nous vous donnons rendez-vous à l'automne.

COMITÉ DE JUMELAGE

Petit retour sur 2018, nous avons terminé l'année par le Marché de Noël à Dietenhofen le 15 décembre. Des retours plus que positifs nous ont été rapportés par nos amis allemands.

L'année 2019 a commencé par notre concours de belote. Cette année, une petite participation de 30 équipes. Le Comité réfléchit à faire le concours un dimanche après-midi l'an prochain. Nous remercions l'ensemble des généreux donateurs.

Pour la seconde année consécutive, nous avons organisé une soirée Choucroute Allemande. Cette nouvelle édition a remporté un franc succès. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle soirée choucroute.

Lors de l'Assemblée Générale, qui s'est déroulée le vendredi 3 mai 2019, nous avons procédé au vote du tiers sortant. Celui-ci a été reconduit à l'unanimité. Nous rappelons que tout membre du Conseil d'Administration doit être à jour dans le règlement de sa cotisation, ainsi que toute personne souhaitant participer aux manifestations de notre Comité. Celle-ci se monte à 12 € par famille.

Malheureusement, notre Comité a une nouvelle fois été touché par le décès d'un de ses membres : Michel TIXIER. Toutes nos pensées vont vers sa famille.

Si vous voulez rejoindre notre Comité de Jumelage, pour des échanges et des liens forts tissés entre les deux Communes et les familles d'accueil, vous pouvez contacter les co-présidents Eric COUSSY (06.13.51.68.15) ou Mickaël BOURDOLLE (06.22.91.58.01).

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

La saison 2018-2019 s'est s'achevée le 26 mai : une saison compliquée, loin des objectifs fixés lors de l'Assemblée Générale de juin 2018.
Mauvaise intégration des nouveaux joueurs (8 venant de Saint-Jean-Ligoure) qui devaient nous apporter un confort au niveau de l'effectif.

En effet, au fur et à mesure des rencontres, l'amalgame en équipe 1 n'a pas pris et une équipe qui joue sans une certaine cohésion ne peut pas avoir de bons résultats. Certains ont vite abdiqué et abandonné leurs équipiers laissant les entraîneurs dans l'embarras. En plus, beaucoup d'indiscipline a pénalisé et démotivé cette équipe.
Donc progressivement, des joueurs de l'équipe 2, qui, elle par contre, a apporté de belles satisfactions aux responsables, ont intégré l'équipe 1. Sur les dernières rencontres, c'est quasiment l'équipe 2 qui a disputé les rencontres.

Cette intégration a provoqué le forfait général de l'équipe 2 à 3 journées de la fin. Avec un effectif global de 46 joueurs, il y avait largement de quoi alimenter 2 équipes mais, de nos jours, les joueurs sont de plus en plus difficiles à gérer et à diriger car au moindre obstacle ou déception ils quittent le navire.
Ces comportements sont de plus en plus fréquents et démontrent un manque de conscience, de mental et surtout de respect envers les dirigeants qui, eux, ne s'amusent pas toujours mais œuvrent pour faire tourner le club sportivement, administrativement et financièrement.

A l'heure où nous imprimons ces quelques lignes, nous ne sommes pas fixés sur le maintien ou pas de l'équipe 1 en 3ème division. Nous allons tourner la page et nous ferons le point lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 22 juin.

COMITÉ DES FÊTES

Faites la soupe à Flavignac

Le 27 janvier, 7 cuisiniers ont présenté leurs préparations aux 4 membres du jury qui ont noté les soupes sur différents critères tels que l'originalité de la recette, la présentation et le goût.

Après des délibérations difficiles, les prix ont été remis par le Président du Comité pour la catégorie « adultes » :

- 1er Prix à la « Soupe de Popeye » de Madame LUQUET ;
- 2ème Prix au « Parmentier de chou-fleur et pétoncles » de Madame GUILHAT ;
- 3ème Prix à la « Soupo à l'ogno de la maé Colette » de Madame SOURY.

Nous n'avons malheureusement pas eu de candidat dans la catégorie « jeune marmiton ».

Les différentes soupes ont ensuite été appréciées par les 70 participants au repas, avant le bourguignon et les pâtisseries préparés par nos artisans locaux et servis par les membres du Comité des fêtes.

Nous avons eu droit, cette année, à un reportage sur FR3 LIMOUSIN et nous remercions Madame GUILHAT d'avoir accueilli l'équipe de télévision et d'avoir mis en valeur cette manifestation.

Le Comité remercie la municipalité et le public présent qui ont permis le succès de ce 5ème concours de soupes.

Date à retenir : le **jeudi 15 août : Fête locale**
Différentes manifestations sont prévues.
Nous avons besoin de bénévoles !!!

Vous pouvez nous contacter au : **05.87.19.93.00**

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUILLET

Mercredi 10 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30
Samedi 20 : Repas dansant à Puyrenon par Road Intruders

AOÛT

Mercredi 7 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30
Jeudi 15 : Feu d'artifice avec animations foraines et bal gratuit
Restauration sur place avant le feu par l'ACCA et le Comité des Fêtes
Vendredi 30 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30
« Le grand bal » suivi d'un bal traditionnel par Cadanses Folk

SEPTEMBRE

Samedi 14 et dimanche 15 : Journées du Patrimoine
Visites libres de l'église de Flavignac et de Texon

OCTOBRE

Mercredi 9 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30
Samedi 12 : Dictée par Flavignac Loisirs
Dimanche 20 : Fête du cidre avec vide-greniers et animations par l'UCF

NOVEMBRE

Dimanche 3 : Rando VTT et pédestre « Les Feuillardiers » par l'UCF
Samedi 9 : Veillée par Cadanses Folk
Dimanche 17 : Repas de fin d'année par Flavignac Loisirs
Mercredi 20 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30
Samedi 30 : Marché de Noël par le Comité de Jumelage

DÉCEMBRE

Samedi 7 : Repas des aînés de la Commune
Mercredi 11 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30
Mardi 31 : Réveillon par Cadanses Folk

Agenda des manifestations disponible à **l'Office de Tourisme au 05.55.58.28.44 et sur www.tourisme-nexon-chalus.fr**
Récapitulatif des manifestations de la Commune disponible sur **www.flavignac.fr**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

Mise en place d'une zone Réemploi à la déchèterie de Nexon

Depuis le 1er mars 2019, le **SYDED et la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, en partenariat avec ALEAS** mettent **en place un espace dédié au réemploi sur la déchèterie de Nexon**. Pour le lancement de cette filière, une équipe d'Aléas était présente pour accueillir les usagers.

La filière réemploi a été initiée sur les déchèteries implantées sur le territoire du SYDED en 2010, **elle permet de donner une seconde vie aux objets dont nous n'avons plus l'utilité**. C'est une alternative aux réflexes trop fréquents qui consistent à jeter des objets encore en bon état, considérés comme arrivés en fin de vie ou simplement désuets. **Les zones réemploi mises à disposition en déchèterie permettent de détourner les déchets de l'élimination quand ils sont « donnables », réparables ou réutilisables**.

Grâce à ce partenariat avec **ALEAS**, le **SYDED** et la **Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus** ajoutent une nouvelle pierre à l'édifice de la réduction des déchets dans une dynamique d'économie circulaire.

Les avantages du réemploi sont nombreux :
- soutenir l'emploi local en favorisant le travail d'ALEAS,
- réduire la production de déchets,
- faire une bonne action en « donnant » indirectement ses « objets » en bon état.

Les usagers pourront désormais déposer sur la zone réemploi de la déchèterie de Nexon tous les produits en état : meubles, vaisselles, matériels de puériculture, outils, livres, vélos, matériaux, jouets, bibelots… **Autant d'objets qui retrouveront une seconde vie !**
Le don en direct à ALEAS reste cependant à privilégier.

Pour plus d'informations : www.syded87.org

Horaires de la déchèterie de Nexon:
Du 1er mai au 31 octobre : Le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Le mardi de 8h00 à 12h00.
Du 1er novembre au 30 avril : Le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 8h00 à 12h00.

Contact :
Bénédicte ROUX
broux@syded87.org
05 55 12 12 88

Dépôt des déchets verts en déchèteries

L'évolution croissante du gisement des déchets verts déposés en déchèteries et sur les plateformes a poussé le comité syndical, le 15 avril dernier, à voter des restrictions d'apports de déchets verts en déchèteries à compter du 1er juillet 2019.

En effet en 2018, **18 000 tonnes de végétaux** ont été prises en charge par le SYDED, représentant 42 % des tonnages entrants tout type de déchets confondus et une augmentation pour les seuls déchets verts de 14% par rapport à 2017, soit plus de 1 500 tonnes supplémentaires.
Aujourd'hui, il n'est plus envisageable de se contenter de collecter et de traiter les déchets verts, compte tenu des impacts environnementaux et des coûts de gestion.

Pour les particuliers, **il a été décidé de restreindre le nombre de passages à 10/an/foyer et dans la limite totale de 10m³**.

Pour accompagner ce changement, le SYDED poursuit ses efforts pour doper le compostage domestique ou partagé. **L'offre des composteurs à la vente à prix aidé (50% du prix réel) a été diversifiée. Un bon de commande est disponible sur www.syded87.org ou à la mairie de votre Commune.**

Toujours afin de limiter les apports en déchèteries et de proposer des alternatives aux usagers, **une aide financière peut être accordée en 2019 pour l'acquisition ou la location par un particulier d'un broyeur**.

Avant de jeter ses déchets verts, il est possible de limiter leur production ou de les exploiter chez soi :

- **Choisir des espèces de haies et d'arbustes à croissance lente** tels que le fragon, le houx commun, l'aubépine monogyne ou encore le cornouiller sanguin, qui nécessitent des tailles moins fréquentes et produisent moins de déchets.

- **Adopter des poules** qui mangent avec appétit mes restes alimentaires. Elles donnent entre 150 et 300 oeufs frais par an (en fonction de la race).

- **Pratiquer la tonte mulching qui permet de broyer finement l'herbe tondue** grâce à la lame de ma tondeuse. L'herbe reste sur le sol et le fertilise, le bac de ma tondeuse n'est plus à vider, il n'y a pas besoin d'ajouter d'engrais, le sol reste humide et je n'ai plus de végétaux à apporter en déchèterie.

- **Broyer mes tailles de haies et d'arbustes**
Grâce au broyage, je n'ai plus à apporter mes tailles de haies et d'arbustes en déchèterie (je n'ai plus le droit de brûler mes tailles et mes haies à l'air libre depuis 2011).

J'utilise le broyat produit sous forme de paillage, ce qui protège et améliore la qualité de mon sol et limite la pousse des plantes indésirables. Je peux aussi utiliser le broyat en mélange dans mon compost pour qu'il soit de meilleure qualité.

Les aides du SYDED pour le broyage :

• Une aide financière du SYDED à hauteur de 30 % du prix d'**achat** m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 200 €, dans la limite d'un seul achat par foyer et par an, et résidant sur le territoire du SYDED).

• Une aide financière à hauteur de 50 % du prix d'achat m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 400 €) en cas d'achat mutualisé (3 foyers minimum qui achètent ensemble).

• Une aide financière du SYDED à hauteur de 100 % du prix de **location** m'est proposée pour la location d'un broyeur (plafonnement à 100 €, dans la limite d'une seule location par foyer par an).

- Pailler mon jardin et mon potager avec mes feuilles et mes tontes

C'est une technique simple qui consiste à déposer une couche de matière végétale aux pieds de mes plantes, de mes arbustes et dans mon potager pour protéger et améliorer la croissance des végétaux tout en diminuant le développement d'herbes indésirables.

- Composter les déchets de jardin (et de cuisine)

Je ne vais plus aussi souvent en déchèterie pour jeter mes déchets verts et je peux produire un engrais gratuit et naturel qui permettra à mes plantes d'avoir tous les minéraux dont elles ont besoin. Je peux, en plus, composter mes déchets alimentaires et même mes coquilles d'œufs, mes boîtes d'œufs en carton, mes mouchoirs en papier, mon marc de café et mes sachets de thé…

Les aides du SYDED pour le compostage :

• Je vis dans une maison avec jardin, le SYDED me propose la vente de composteurs (6 modèles différents) en bois ou en plastique à prix aidé (50 % pris en charge par le SYDED) - Voir bon de commande disponible à la mairie ou sur www.syded87.org

• Je vis dans un appartement, le SYDED me propose la vente de lombricomposteurs à prix aidé. Une formation d'une heure me sera proposée et le matériel me sera remis ensuite.

• Je vis dans une résidence, le SYDED m'accompagne pour la mise en place de mes projets de compostage partagé au pied de mon immeuble.

Une question ?
Je prends contact avec le SYDED au 05.55.12.12.87
ou ma Communauté de Communes.

Tous au compost !
Pour que nos déchets de cuisine et de jardin deviennent une ressource.

Le SYDED, en partenariat avec la Communauté de Communes, a proposé les 1ères formations sur le compostage de nos déchets de cuisine et de jardin, en mai et juin derniers.

Ce sont plus de 220 habitants du territoire « Pays de Nexon – Monts de Châlus » qui ont participé à ces formations et qui ont bénéficié d'un composteur gratuit pour les aider à obtenir un compost de qualité, tout en réduisant le volume de leur poubelle.

Nous souhaitons que cette opération se renouvelle chaque année.

Le saviez-vous ?

En moyenne, une poubelle est composée de 30 % de déchets biodégradables qui peuvent être facilement valorisés chez vous. En effet, épluchures de légumes, restes de repas, marc de café, fleurs fanées... peuvent être compostés pour obtenir un amendement de qualité pour enrichir votre sol.

N'hésitez pas à y mettre vos tontes de jardin, feuilles mortes, petits branchages.... vous améliorerez le compost obtenu.

Dans tous les cas, le SYDED vous propose du matériel de compostage à prix réduit (- 50 % par rapport au prix d'origine) ! Différents volumes et types de composteurs (bois et plastique) sont disponibles, ainsi qu'un modèle d'aérateur, des seaux et même des lombricomposteurs !

La prochaine campagne de vente de matériel de compostage se déroule du 1er juin au 15 septembre 2019 pour une réception de votre matériel en novembre. Retrouvez le bon de commande sur le site internet du SYDED : www.syded87.org, à la Communauté de Communes ou en mairie.

Des questions sur le compostage, un doute !? Vous pouvez prendre contact avec Marylou KRAUS, notre animatrice de prévention des déchets au 05.55.78.67.94 ou dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr.

Bon compostage à toutes et à tous !

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous sommes constamment sollicités téléphoniquement pour l'isolation de notre logement à 1 €, pour améliorer la performance de notre chauffage (changement de chaudière, de fenêtres, etc) en nous précisant que nous bénéficions d'aides de l'Etat.

Devant cette multitude d'offres, pour faire la part entre ce qui est vrai ou faux, nous vous conseillons de ne pas vous précipiter et, avant de vous engager, de vous renseigner sur ce que vous pouvez avoir droit réellement.

Pour cela, nous pouvons vous conseiller 2 associations neutres et indépendantes, qui pourront vous renseigner gratuitement :

- **ADIL 87 : 05.55.10.89.89 ou www.adil87.org**
- **Limoges Nature Environnement : 05.55.14.88.42 ou eie-lne@orange.fr.** Cette association tient des permanences également dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) de Nexon et Châlus une fois par mois.

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Depuis le 1er novembre 2016, la Maison de l'Intercommunalité à Châlus, fait partie du Réseau National des Maisons de services au public (MSAP), labellisée et référencée sur le portail national (www.maisondeservicesaupublic.fr).

Les **Maisons de services au public sont des guichets d'accueil polyvalent** chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.
Il s'agit d'un lieu unique où usagers - particuliers ou professionnels - sont accompagnés par des animateurs dans leurs démarches : prestations sociales, accès à l'emploi, prévention santé, …

Les animateurs sont formés par les opérateurs partenaires **pour délivrer des services et un premier niveau d'information et d'accompagnement.**

Un espace confidentiel, équipé d'un téléphone, d'un ordinateur avec accès internet, d'un scanner et d'une imprimante, est mis à votre disposition et permet d'effectuer différentes démarches pour les organismes partenaires.

Les partenaires de la MSAP :

- Pôle emploi
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)
- Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (C.A.R.S.A.T.)
- Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)
- Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)
- Les services de l'Etat pour les demandes sécurisées de titres (site ANTS pour les démarches permis de conduire et certificats d'immatriculation)
- Point info énergie - Limousin Nature Environnement (sur rendez-vous : 05.55.14.88.42)
- Délégué du Défenseur des droits (sur rendez-vous sur demande : 06.13.27.60.67)*

Les principaux services apportés dans le cadre de la MSAP :

- **Informer** le public (information générale sur les services, prestations des opérateurs partenaires et mise à disposition de documentation)
- **Faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques** pour les démarches administratives (mise à disposition de matériels multimédias et/ou accompagnement à l'utilisation des services en ligne à la demande)
- **Préparer et organiser les rendez-vous** (physiques ou téléphoniques ou par visio-conférence) avec les techniciens ou les spécialistes de chaque opérateur partenaire
- **Accompagner pour la constitution des dossiers** et à leur transmission aux divers organismes (en privilégiant les télé-procédures)

Et aussi : Un espace ouvert à tous pour…
…s'informer sur la vie du territoire, consulter la presse quotidienne locale et la documentation, profiter des expositions temporaires, découvrir les produits de la boutique de l'Office de tourisme, prendre contact avec les différents services de la Communauté de Communes.

La Maison de services au public
vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
et 13h30 à 17h00
28 avenue François Mitterrand 87230 CHALUS
Renseignements et prise de rendez-vous au **05.19.09.00.04**

Une seconde Maison de services au public vous accueille également sur le territoire de la Communauté de Communes à Nexon, au Centre Social – PIJ (05.55.58.11.05)

***Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés ?**

Contactez gratuitement le Défenseur des droits

Le Délégué du Défenseur des droits peut vous venir en aide si vous rencontrez des difficultés (relations avec les services publics, droits de l'enfant, discriminations, respect de la déontologie des services de sécurité).
Présents sur l'ensemble du territoire français, près de 500 délégués du Défenseur des droits accueillent, écoutent et orientent celles et ceux qui le souhaitent dans leurs démarches. Bénévoles, les délégués sont formés pour recevoir, gratuitement, toute personne qui sollicite de l'aide pour faire valoir ses droits.
Après avoir pris connaissance de votre situation, le Délégué du Défenseur des droits vous informe sur vos droits, vous aide dans vos démarches et, si nécessaire, vous réoriente vers une structure compétente. Le délégué peut, par exemple, contacter les services d'une administration et proposer une solution amiable. Si elle n'aboutit pas, il pourra vous conseiller sur d'éventuels recours possibles.

Monsieur Patrick NOUAILLAS, Délégué sur l'ouest du département, propose des rendez-vous sur demande (06.13.27.60.67) dans les locaux de la MSAP à Châlus.

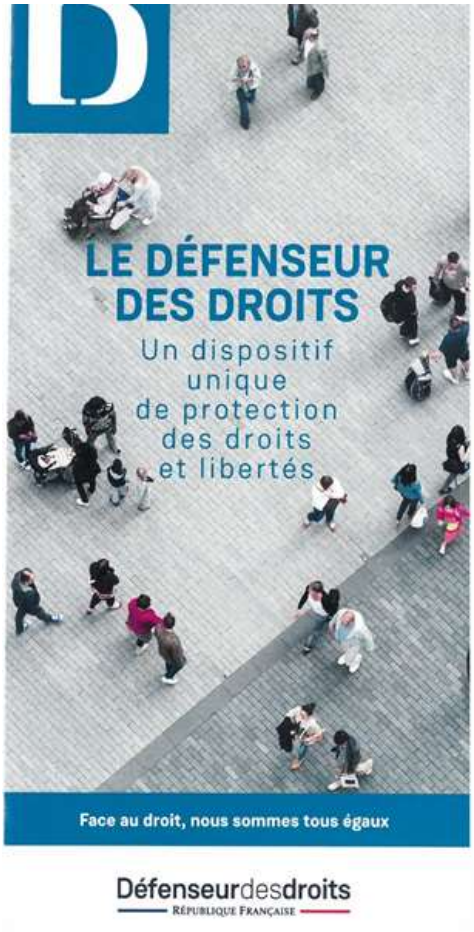

Réseau des médiathèques intercommunales Pays de Nexon-Monts de Châlus
Médiathèque de FLAVIGNAC
-05 55 36 09 48- (derrière l'école)

A la Médiathèque
intercommunale de Flavignac

Vous y trouverez un espace savamment pensé, réorganisé, baigné de clarté, avec un mobilier coloré et moderne.

Vous y (re)trouverez des **livres** pour la jeunesse, les ados et les adultes, des **magazines**, des **CD**, des **DVD** et **des jeux de société** ainsi qu'un accès **WIFI** gratuit, deux postes **Internet** et 1 **tablette** numérique avec des applications sélectionnées avec soin.

Inscriptions :
Gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants.
Primo-adhésion 5 €.
Réinscription annuelle **gratuite**.

Plus d'infos sur
http://mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr/

Heures d'ouverture :

Mercredi 14h-17h30
Vendredi 16h-18h
Samedi 14h-17h30

MEMENTO

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat
Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h
Le samedi : de 9h à 12h
Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.
Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.
Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal, les 29 juin et 6 juillet et tous les matins du 8 juillet au 19 août.

Permanences du maire
lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints
Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV
Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanence assistante sociale
1er mardi du mois de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous
Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité
En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau
En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone
En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, composer le 39 00.

Ordures ménagères
Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchèteries

Horaires d'ouverture d'été

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon** Le Bourg	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

** Eté du 1er avril au 31 octobre*
*** Eté du 1er mai au 31 octobre*

Horaires d'ouverture d'hiver

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon** Le Bourg	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30

** Hiver du 1er novembre au 31 mars*
*** Hiver du 1er novembre au 30 avril*